



## Dépot de bilan d'une société

Par **madame X**, le **08/12/2012 à 19:32**

[fluo]bonjour[/fluo] j'ai acheté des bons via Groupon pour 2 x 5 séances d'épilation à la lumière pulsée, j'ai déjà eu 2 rdv, et cette semaine, en arrivant sur place pour mon 3e rdv il n'y avait personne, au téléphone leur messagerie est pleine et leur lien internet via Groupon n'est plus valable, ils se sont donc évaporés dans la nature, et si je contacte Groupon ils vont me dire qu'ils ne sont que des intermédiaires, donc je ne sais pas quoi faire, à votre avis, dois-je dire adieu à mon argent?  
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **08/12/2012 à 19:37**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers de nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **madame X**, le **08/12/2012 à 20:27**

désolé, j'étais tellement concentrée sur comment expliquer mon problème de façon compréhensible et en n'oubliant rien (et ben si pourtant), je suis polie d'habitude...ça me perturbe tellement cette histoire

Par **alterego**, le **08/12/2012** à **20:45**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement dire **"adieu" à votre argent.**

Vous êtes créancier chirographaire, un créancier parmi une longue liste qui ne bénéficie d'aucun privilège.

Dans ce genre d'affaire, le privilégié y laisse aussi des plumes quand ce n'est pas tout son plumage.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.** [/citation]

Par **madame X**, le **08/12/2012** à **23:37**

ok, merci beaucoup pour cette triste réponse...